

Fédération Nationale des Infirmiers



Évolution de la profession infirmière : la France doit se mettre dans la roue de la commission européenne.

Paris le 3 septembre 2024. La Fédération Nationale des Infirmiers salue l'initiative de la commission européenne.

La commission européenne a publié le 02 septembre un communiqué de presse. Elle soutient une action dans toute l'Europe pour attirer et retenir les infirmières.

La Commission a signé un accord de contribution avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS Europe) pour aider les États membres à retenir les infirmières dans leurs systèmes de santé et à rendre la profession plus attrayante pour les infirmières.

L'accord, financé à hauteur de 1,3 million d'euros par le programme EU4Health, prévoit des activités dans tous les États membres de l'UE sur une période de 36 mois.

Stella Kyriakides, commissaire chargée de la santé et de la sécurité alimentaire, a déclaré : **« Les infirmières sont l'épine dorsale de nos systèmes de santé et sont essentielles pour garantir que les patients reçoivent des soins professionnels de haute qualité lorsqu'ils en ont besoin. L'action entreprise aujourd'hui témoigne de notre engagement à résoudre les graves problèmes de personnel de santé auxquels sont confrontés de nombreux États membres et à améliorer la résilience des systèmes de santé dans l'ensemble de l'Union européenne de la santé. »**

Nous sommes ravis de collaborer avec l'OMS Europe dans le cadre de cette importante initiative.

Grâce à une étroite coopération avec les États membres, les organisations d'infirmières et les partenaires sociaux, l'initiative sera adaptée aux besoins spécifiques de chaque État membre.

Le financement comprendra la création de plans d'action pour le recrutement, de programmes de mentorat pour attirer une nouvelle génération d'infirmières, l'élaboration d'évaluations de l'impact sur la main-d'œuvre infirmière afin de comprendre les problèmes à l'origine de ces pénuries structurelles, et les stratégies visant à améliorer la santé et le bien-être des infirmières, et la mise en œuvre d'opportunités de formation et d'actions pour s'assurer que le personnel de santé puisse bénéficier de la transformation numérique. »

La Fédération Nationale des Infirmiers demande instamment au futur gouvernement de s'inscrire dans les velléités de la commission européenne. La profession est dans l'attente d'une Loi infirmière promise en amont de la dissolution. La FNI continuera à se battre jusqu'à l'obtention de cette Loi qui doit acter des évolutions professionnelles susceptibles de relever les défis (vieillesse de la population et explosion des maladies chroniques) auxquels doit faire face notre système de santé.

Contact :

Daniel Guillerm Président

Portable 06 08 84 50 27

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11